

LE CASTOR.

Journal Politique et Littéraire,

DES ARTS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

N. Aubin,
RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

LABOR OMNIA VINCIT.

Barreau,
RUE COUILLARD, No. 41.

Mélanges Littéraires.

LES LOUPS

Ou la Bretagne sous le Régent.

PROLOGUE.

LA FORÊT DE RENNES.

Le voyageur de Paris à Brest, de la capitale du royaume à la première de nos cités maritimes, s'endort et s'éveille deux fois bercé par le cahoteux balancement de la diligence, avant d'apercevoir les maigres moissons, les pommiers trappus et les chênes ébranchés de la pauvre Bretagne. Il s'éveille la première fois dans les fertiles plaines du Perche, tout près de la Beauce, ce paradis des négociants en farine; il se rendort poursuivi par l'ailé parfum du cidre de l'Orne et par le patois nasillard des naturels de la Basse-Normandie. Le lendemain matin le paysage a changé: c'est Vitré, la gothique momie, qui penche ses maisons noires et les ruines chevelues de son château sur la pente raide d'une abrupte colline; ce sont de vastes prairies, plantées çà et là de saules et d'oseraies où la Vilaine plie et replie en mille fantasques détours son étroit azur. Le ciel, bleu la veille, est devenu gris; l'horizon a perdu son ampleur; l'air a pris une saveur humide qui énerve l'appareil de la respiration. Au loin, sur la droite, derrière une série de monticules arides et couverts de genets, on aperçoit une ligne noire. C'est la forêt de Rennes.

La forêt de Rennes avait, il y a cent cinquante ans, huit bonnes lieues de tour et des tentes de tente si haut lancées, si vastes et si bien fourrées, qu'elle plantait à la racine, que les gardes eux-mêmes y perdaient leur chemin. En fait d'usines, on n'y trouvait que des saboteries et aussi, dans les châtaigneraies, quelques huttes où l'on faisait des cercles pour les tonneaux. Au centre des clairières, dix à douze loges groupées et comme entassées servaient de demeures aux charbonniers. Il y en avait un nombre fort considérable, et, en somme, la population de cette forêt passait pour n'être point au-dessous de 4 à 5,000 habitants. C'était une caste à part, un peuple à demi sauvage, ennemi de toute innovation, et détestant par instinct et par intérêt tout régime autre que l'antique coutume, laquelle lui accordait tacitement un droit d'usage illimité sur tous les produits de la forêt, sauf le gibier. De temps immémorial, sabotiers, tonneliers, charbonniers et vanniers avaient pu, non seulement ignorer jusqu'au nom d'impôt, mais encore prendre le bois nécessaire à leur industrie sans indemnité aucune. Dans leur croyance, la forêt était leur légitime patrimoine: ils y étaient nés; ils avaient le droit imprescriptible d'y vivre et d'y mourir. Quiconque leur contestait ce droit devenait pour eux un inique oppresseur. Or, ils n'étaient point gens à se laisser opprimer sans résistance.

Louis XIV était mort, Philippe d'Orléans, au mépris du testament du monarque défunt, tenait la régence. Bien que ce prince mit volontairement en oubli la grande politique de son maître, cette politique subsistait, par sa force propre, partout où des mains malhables ou perfides ne prenaient point à tâche de la miner sourdement. En Bretagne, la longue et vaillante résistance des états avait pris fin. Un intendant de l'impôt avait été installé à Rennes, et le pacte d'union, violemment amendé, ne gardait plus ses fières stipulations en faveur des libertés de la province. Le parti breton était donc vaincu; la Bretagne se faisait France en définitive: il n'y avait plus de Fronde.

Mais autre chose était de consentir une mesure en assemblée parlementaire, autre chose de faire passer cette mesure dans les mœurs d'un peuple dont l'entêtement est devenu proverbial. M. de Pontchartrain, le nouvel intendant royal de l'impôt, avait l'investiture légale de ses fonctions; il lui restait à exécuter son mandat, ce qui n'était point chose facile. Partout on accusa les états de forfaiture; on résista partout. L'association des frères-bretons, organisée pour la défense des libertés de la province, et qui, en réalité, n'avait plus d'objet politique, continua d'exister et d'agir dans l'ombre. C'est le propre de ces assemblées secrètes, de survivre, pour ainsi dire, à elles-mêmes; la franc-maçonnerie, qui est morte, vivra plus longtemps que nous. Les frères-bretons refusèrent l'impôt des armes à la main, puis il cédèrent à leur tour; mais, tout en cédant, ils protestèrent. Vingt ans après l'époque où se passèrent les événements que nous allons raconter et qui forme le prologue de notre récit, nous retrouverons leurs traces. Le mystère est dans la nature de l'homme. Les assemblées secrètes ne meurent que de vieillesse, et Dieu sait ce que leur vieillesse dure!

En 1719, presque tous les gentilshommes s'étaient retirés de l'association, mais elle subsistait, vivace, indestructible, parmi le bas-peuple des villes et des campagnes. Ce qui restait de frères nobles était l'objet d'un véritable culte. Les châteaux où se retranchaient ces partisans obstinés de l'indépendance devenaient des centres autour desquels se groupaient les mécontents. Ils étaient peut-être impuissants déjà pour agir sur une grande

échelle, mais leur opposition (qu'on nous passe l'anachronisme) se faisait en toute sécurité. Il eût fallu, pour les réduire, mettre le pays à feu et à sang.

D'après ce que nous avons dit de la forêt de Rennes, on doit penser qu'elle était un des plus actifs foyers de résistance. Sa population, entièrement composée de gens pauvres ignorants et endurcis aux plus rudes travaux, était dans des conditions singulièrement favorables à cette opposition, dont le fond est un refus pur et simple, accompagné et soutenu par la force d'inertie. Assez nombreux et unis pour combattre si nulle autre ressource ne pouvait être employée, les gens de la forêt attendaient, confiants dans les retraites inaccessibles qu'offrait à chaque pas le pays, confiants surtout dans la connaissance parfaite qu'ils avaient de leur forêt, cet immense et sombre labyrinthe dont les derniers taillis touchaient à la fois la campagne de Rennes et les faubourgs de Fougères et de Vitré. Dans ces trois villes, ils avaient des adhérents. Le premier coup de mousquet tiré sous le couvert devait amener la plèbe déguenillée des basses rues de Rennes, les historiques bourgeois de Vitré, qui portaient encore brassards, hauberts et salades, comme des hommes d'armes de XVe siècle, et les habiles braconniers de Fougères. Avec tout cela, il était raisonnable d'espérer que les sergents de M. de Pontchartrain pourraient ne point avoir beaucoup.

Il y avait au monde un homme qu'ils respectaient tant, que si cet homme leur eût dit: Payez l'impôt au roi de France, ils auraient peut-être obéi. Mais cet homme n'avait garde. Il était justement l'un des plus obstinés débris de l'association bretonne, et sa voix retentissait encore de temps à autre dans la salle des états, pour protester contre l'envahissement de la maison de Bourbon.

Il avait nom Nicolas Tremblay de la Tremblays, seigneur du Boixex-en-Forêt, et possédait à une demi-lieue du bourg de Litré, un domaine qui le faisait suzerain de presque tout le pays. Son château de la Tremblays était l'un des plus beaux qui fût dans la Haute-Bretagne. Son manoir du Boixex n'était guère moins magnifique. Il fallait deux heures pour se rendre de l'un à l'autre, et durant tout le chemin on marchait sur la Terre de Nicolas Tremblay. C'était un vieillard de grande taille et d'austère physionomie. Ses longs cheveux blancs tombaient en mèches épaisses sur le drapeau grossier de son pourpoint, coupé à l'ancienne mode. L'âge n'avait point modéré l'ardente fougue de son regard. A le voir droit et ferme sur la selle, lorsqu'il chevauchait sous la futaie, les gens de la forêt se sentaient le cœur gaillard et disaient:—Tant que vivra notre monsieur, il y aura un Breton dans le pays, et gare aux sangsues de France!

Ils disaient vrai. Le patriotisme de Nicolas Tremblay était aussi indomptable qu'exclusif. La décadence graduelle du parti de l'indépendance, loin de lui être un enseignement, n'avait fait que grandir son obstination. D'années en années, ses collègues des états écoutaient avec moins de faveur ses rudes protestations; mais il protestait toujours, et c'était la main sur la garde de son épée qu'il fulminait ses menaçantes diatribes contre le représentant de la couronne.

Un jour, tandis qu'il parlait, messieurs de la noblesse se prirent à rire, et plusieurs voix murmurèrent:—Décidément M. de la Tremblays a perdu.

Il s'arrêta tout-à-coup; une mate pâleur montra jusqu'à son front: son œil lança un fulgurant éclair. Il se couvrit et gagna lentement la porte de la salle. Sur le seuil, il croisa ses bras et envoya au banc de la noblesse un long regard de défi.

—Je remercie Dieu, dit-il d'une voix lente et durement accentuée qui pénétra jusqu'aux extrémités de la salle; je remercie Dieu de n'avoir perdu que la tête, lorsque messieurs mes pairs, eux, ont perdu le cœur!

A ce sanglant outrage, vous eussiez vu bondir sur leurs sièges tous ces fiers gentilshommes. Vingt rapières furent à l'instant dégainées. Nicolas Tremblay ne bougea pas.

—Laissez là vos épées, reprit-il. Moi aussi, je fus insulté, pourtant je me retire. Ce n'est point du sang breton qu'il faut à ma colère. Adieu, messieurs. Je prie Dieu que vos enfants oublient leurs pères et se souviennent de leurs aïeux....Je me sèpare de vous et je vous renie. Vous avez mis la Bretagne au tombeau; moi je mettrai du sang sur le tombeau de la Bretagne....Quand il n'est plus temps de combattre, il est temps encore parfois de se venger!

M. de la Tremblays monta sur son bon cheval et prit la route de son domaine. Ceux qui la rencontrèrent ne purent deviner les vindictives pensées qui se pressaient en foule dans son esprit. Robuste de cœur autant que de corps, il savait garder au dedans de soi sa colère. Son front restait calme. Son regard errait, vague et indifférent sur le plat paysage des environs de Rennes. Lorsqu'il entra sous le couvert de la forêt, le soleil baissait à l'horizon. M. de la Tremblays contempla plus d'une fois avec convoitise les retranchements naturels et imprenables qu'offrait à chaque pas le sol vierge; il comptait involontairement ces hommes vigoureux

et vaillants qui le saluaient de loin avec une respectueuse affection.

—La guerre, pensait-il, pourrait être terrible avec ces soldats et ces retraites.

Il arrêta son cheval et devenait rêveur. Mais bientôt une idée obsédante frôlait ses sourcils grisonnants. Il se redressait et son œil brillait d'un vague et sauvage éclat.

—Point de guerre! disait-il alors. Un duel! Un seul coup! Une seule mort!

Et M. de la Tremblays, enfonçant ses éperons dans les flancs de son cheval, combinait un de ses plans dont l'extravagante hardiesse amène le sourire sur les lèvres des hommes de bon sens, et que le succès peut à peine sanctionner, un plan audacieux, chevaleresque, mais impossible et fou, dont l'idée ne pouvait germer que dans un cerveau de gentilhomme campagnard, ignorant le monde, et toisant la prose du présent avec la poétique mesure du passé. Il ne faudrait pourtant point se méprendre ni taxer Nicolas Tremblay de dévotion, parce que son entreprise dépassait les bornes du possible. Il le savait, et son enthousiasme ne lui cachait point la profondeur de l'abîme. Mais c'était un de ces hommes à cervelle de bronze, qui voient le précipice ouvert et ne s'arrêtent point pour si peu. Une seule circonstance eût pu le faire hésiter. La maison de la Tremblays n'avait qu'un héritier direct, Georges Tremblay, petit-fils du vieux gentilhomme. Que deviendrait cet enfant de cinq ans, frappé dans la personne de son aïeul et dépourvu de protecteur naturel? Nicolas Tremblay supportait impatiemment cette objection que lui faisait sa conscience.

—Si je réussis, pensait-il, George aura un héritage de gloire; si j'échoue, monsieur mon cousin de Vaumoy lui gardera son patrimoine; Vaumoy est un loyal gentilhomme.

Comme il prononçait mentalement ces paroles, une voix grêle et lointaine lui apporta le refrain d'une chanson du pays, sorte de complainte, dont l'air lent, monotone, mélancolique, accompagnait le lugubre récit du trépas d'Arthur de Bretagne, méchamment mis à mort par son oncle Jean-sans-Terre.

M. de la Tremblays tressaillit et se sentit venir au cœur un pressentiment funeste.

—Impossible! murmura-t-il: Vaumoy est un digne parent....

La voix se rapprochait. Le chant semblait prendre une nuance d'ironie.

—D'ailleurs, poursuivait le vieux gentilhomme, Georges est Breton; son bonheur, comme son rang, appartient à la Bretagne.

La voix se tut durant quelques secondes, puis elle éclata tout à coup, juste au-dessus de M. de la Tremblays. Celui-ci leva brusquement la tête et aperçut au haut d'un gigantesque châtaignier dont la couronne dominait les arbres d'alentour, était vivement éclairée par les rayons obliques du soleil couchant, un être d'apparence extraordinaire et presque diabolique. Son corps, ainsi éclairé, rayonnait une sorte de lueur blafarde. Si un voyageur l'eût rencontré dans les forêts du Nouveau-Monde, il ne lui aurait certainement point accordé le nom d'homme, et l'histoire naturelle de M. de Buffon contiendrait un article de plus: le babouin blanc. Cette créature ressemblait en effet à un énorme singe de couleur blanchâtre; elle sautait d'une branche à l'autre avec une agilité merveilleuse, et, à chaque saut, un faisceau de menus rameaux tombait à terre. Son chant continuait.

Il est à croire que ce n'était point la première fois que M. de la Tremblays rencontrait ce personnage étrange, car il arrêta son cheval sans manifester la moindre surprise, et siffla comme on fait pour appeler un chien. Le chant cessa aussitôt, et la créature perchée au sommet du châtaignier, dégringolant de branche en branche, tomba aux pieds du vieux seigneur en poussant un grognement amical et respectueux. C'était bien un homme, et pourtant il était plus extraordinaire encore de près que de loin. Les jambes nues, couvertes de poils incolores, supportaient gauchement un torse difforme et de beaucoup trop court. Son cou, osseux et planté en biseau sur sa creuse poitrine, était surmonté d'une face anguleuse, aux os de laquelle se collait une peau blanchâtre et semée de duvet. Ses cheveux, ses sourcils, sa barbe naissante, tout était blanc, et c'était merveille de voir reluire son œil sanglant au milieu de ce blême entourage. Aucun signe, dans toute sa personne, ne pouvait servir à préciser son âge. Peut-être était-ce un enfant, peut-être un vieillard. L'extrême agilité qu'il venait de déployer étonnait également néanmoins ces deux suppositions. La jeunesse seule pouvait avoir caché tant de vigoureuse souplesse sous cette enveloppe chétive et misérable. Il se releva d'un bond et vint se planter au milieu du chemin; devant la tête du cheval.

—Comment va ton père, Jean Blanc? demanda M. de la Tremblays.—Comment va ton fils, Nicolas Tremblay? répondit l'albino en exécutant une cabriole.

Un nuage couvrit le front du vieillard. Cette brusque question correspondait mystérieusement au

sujet récent de son inquiète rêverie.

—Tu deviens idole, mon garçon, grommela-t-il. Je suis trop bon envers vous autres vilains, et cela vous donne de l'audace....fais-moi place et que je ne t'y prenne plus!

Au lieu d'obéir à cet ordre prononcé d'un ton sévère, Jean Blanc saisit la bride du cheval et se prit à sourire tranquillement.

—Tu te trompes, monseigneur, dit-il d'une voix douce et mélancolique. Ce n'est pas avec nous, pauvres gens, que tu es trop bon, c'est avec d'autres, que tu aimes et qui te détestent.—Paix! fou que tu es! voulut interrompre Nicolas Tremblay.

L'albino ne lâcha point la bride et continua:

—Le père de Jean Blanc va bien. Jean Blanc veillait hier auprès de lui; auprès de lui il veillera demain....Hier tu veillais sur Georges Tremblay: veilleras-tu sur lui demain, monseigneur?—Que veux-tu dire?—C'est une belle chanson que la chanson d'Arthur de Bretagne....Ecoute: Je sais ramper sous le couvert tout aussi bien que grimper au faite des châtaigniers. Je t'ai suivi longtemps dans la forêt; tu causais avec ta conscience; j'ai compris et j'ai chanté la chanson d'Arthur....Quoi! s'écria M. de la Tremblays, tu m'as entendu?...tu sais tout?...Non, pas tout....tu as dit trop de folies pour que j'aie pu te comprendre....Mais, crois-moi, ne laisse pas notre petit monsieur Georges à la merci d'un cousin. Si tu veux t'en aller bien loin, prends ton petit-fils en croupe; si tu ne le veux pas.... Et maintenant, je vais couper des branches pour faire des cerceaux de barrique. Nicolas Tremblay, que Dieu te bénisse!

L'albino lâcha la bride et grimpa comme un chat sauvage le long du tronc noueux d'un châtaignier. La nuit commençait à tomber. Le costume de cet être bizarre, formé de paux de lapins, et blanc comme sa personne, se distinguait à travers les branches qu'il franchissait avec une indescriptible prestesse. M. de la Tremblays se remit en route, tout pensif.

—C'est un pauvre insensé! se disait-il.

Mais son cœur se serrait de plus en plus, et lorsque la voix de Jean Blanc, se faisant de nouveau entendre, lui jeta, par dessus les têtes touffues des grands chênes, les notes lugubres de la complainte d'Arthur de Bretagne, le vieux gentilhomme eut froid à l'âme et prononça en frémissant le nom de son petit-fils.

II.

LE COFFRET DE FER.

Lorsque Nicolas Tremblay franchit la grand'porte de son beau château de la Tremblays, il faisait nuit noire. Il jeta sa bride à ses valets sans mot dire, monta le perron d'un air distrait et se rendit tout droit à la chambre de son petit-fils. Georges dormait. C'était un joli enfant blanc et rose, dont les cheveux blonds se bouclaient gracieusement sur les broderies de l'oreiller. Sans doute un doux songe visitait en ce moment son sommeil, car sa bouche s'entr'ouvrait en un charmant sourire, tandis que ses petites mains s'agitaient et semblaient soutenir une lutte de caresses.

Quand les enfants s'ébattaient ainsi en de joyeux rêves, les hommes gens du pays de Rennes disent qu'ils rient aux anges. Pensée charmante et poétique, à coup sûr; mais en Bretagne, tout ce qui est poétique et charmant tourne bien vite à la mélancolie: on regarde cette joie du sommeil comme un présage de mort. L'enfant rit aux anges, parce que les anges de Dieu sont là, autour de son chevet, pour emporter son âme au ciel.

Nicolas Tremblay se pencha sur la couche de son petit-fils. Sa lèvre barbe toucha la joue satinée de l'enfant qui ne s'éveilla point.

—Arthur de Bretagne! murmura le vieux gentilhomme qui ne pouvait oublier les paroles de Jean Blanc; si le dernier rejeton de ma race allait être sacrifié!... Mais non! cet homme est un fou, et mon cousin de Vaumoy ne ressemble point à l'anglais Jean-Sans-Terre!

Il s'assit auprès du chevet de Georges et donna son esprit à de profondes méditations.

M. de la Tremblays, puissamment riche et noble comme nous l'avons dit, avait perdu son fils unique deux ans auparavant. Ce fils, qui avait nom Jacques Tremblay et était père de Georges, avait été de son vivant un homme fort et brave; Nicolas Tremblay lui avait inculqué de bonne heure sa haine pour la France, son amour pour la Bretagne, deux sentiments qui chez lui affectaient tous les caractères de la passion. La mort de Jacques fut pour le vieux gentilhomme un coup bien cruel. Ce n'était pas seulement un fils, c'était l'héritier de ses croyances qui descendait dans la tombe. Il se sentait vieillir. Aurait-il le temps d'inculquer à Georges sa haine et son amour?

Les monarques, à qui Dieu retire le fils qui devait continuer leur œuvre politique laborieusement commencée, regardent avec désespoir le berceau de l'orphelin royal. Centenaire mettra vingt ans à se faire homme et il ne faut qu'un jour pour voir crouler une dynastie. Nicolas Tremblay n'était pas roi, mais il se regardait comme le dernier représentant d'une pensée vaincue qui pouvait à son tour

remporter la victoire. Jacques était son bras droit, son successeur. son *alter ego*; Georges n'était qu'un enfant. Au lieu d'une arme à l'épreuve, Nicolas Tremblant n'avait plus qu'un faible roseau dans la main.

(A continuer.)



LE CASTOR.

Quebec,

LUNDI, 26 MAI, 1845.

Le *Canadien* ne rêve plus que coalitions, que conspirations et dans sa terreur il a tout à coup découvert que le *Pilote*, la *Gazette* Neilson et le *Castor* sont conjurés contre le *Canadien*, la *Minerve* et l'honorable Mr. LAFONTAINE. Du moins tel était le titre de son dernier article.

Il est évident que notre confrère compte beaucoup sur l'extrême simplicité de ceux qui ne lisent que son journal, car tous les lecteurs qui ont suivi la discussion qui s'est élevée au sujet de la politique qu'il convient aux libéraux du Bas-Canada de suivre vis-à-vis de l'administration actuelle, avoueront qu'il n'existe pas le moindre rapport entre les opinions de l'opposition, dont Mr. Lafontaine fait partie, et les conseils qu'a donnés le *Canadien* depuis les élections générales. Il aura beau citer et tronquer les paroles de ceux qu'il combat, il ne parviendra point à donner le change sur sa propre politique ni à la faire adopter par ceux qui considèrent qu'en affaires d'état, comme en géométrie, la ligne droite est la plus courte.

Le *Canadien* se prévaut d'un discours dans lequel Mr. Lafontaine disait, sans faire certainement une déclaration de principes, qu'il était convenable que chaque section de la province fût administrée par les ministres qui lui appartiennent; ceci est une simple affaire de régie intérieure qui n'a nul rapport avec la position du ministère actuel que le *Canadien* veut à toute force faire accepter en attendant mieux.

Et pourtant l'administration, que le *Canadien* soutient avec un zèle et une constance dignes d'une meilleure cause, est en antagonisme direct avec la majorité d'une des parties de la Province, qui par conséquent se trouve gouvernée, non point par les ministres de son choix, comme le voulait Mr. Lafontaine, mais par des hommes que lui imposent la majorité du Haut-Canada, et la minorité du Bas, par les ministres qui subissent le joug de leurs collègues pour conserver un pouvoir que ne leur donnerait point le pays qu'ils prétendent représenter. Le *Canadien* n'a pas d'autre idée, d'autre objet que de faire accepter par les représentants du Bas-Canada un ministère en qui ils n'ont point de confiance; cela est évident. Or, pour arriver à cette fin, il emploie divers moyens: tantôt il divise la province en deux sections qu'il veut gouverner par deux classes d'hommes d'opinions contraires; tantôt il les réunit en une seule et nous dit que le ministère actuel est constitué d'après toutes les règles du gouvernement responsable, parce qu'il a la majorité!

Mais lord Sydenham avait, lui aussi, sa majorité et le *Canadien* combattait vigoureusement le ministère qu'appuyait cette majorité. Il est vrai que le *Canadien* d'alors n'était pas celui d'aujourd'hui; autres temps, autres choses!

Le *Canadien* prétend que tout ce que nous pourrions dire contre le ministère actuel, tant que ce ministère ne sera pas renversé par un vote de non-confiance, devra être considéré comme de la *fantasquerie*. Cela pourrait être vrai, malheureusement, quant à certains protégés de l'administration du jour, de même que l'on regardera comme de magnifiques *escabarderies* toutes les belles protestations du *Canadien*, tant que ce journal s'efforcera d'appuyer comme il le fait la *paternelle tyrannie* de Milord Metcalfe qui, justement comme lord Sydenham, a su nous imposer momentanément sa majorité.

Quant à l'allusion fort comique du *Canadien* aux "patrons" du *Castor* qui est "vendu," nous dirons que le nombre de nos patrons augmente très rapidement et que la vente du journal va fort bien. Nous souhaitons au maître de notre confrère d'en pouvoir dire autant, et plus même, car on aurait peut-être bientôt la consolation de le voir reprendre l'ancien sentier dont il s'est écarté, chose singulière, dès qu'on a connu le résultat des dernières élections générales!

PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU.—La Procession de la Fête-Dieu est sortie hier dans les rues de cette ville avec toute l'imposante solennité de cette belle et religieuse cérémonie. Les rues étaient tapissées de chaque côté de verdure, de peintures, de riches étoffes etc., et presque partout couvertes de pavillons, décorations qu'interrompaient d'espace en espace de magnifiques arcs de triomphe. La Paroisse de St. Roch, si connue pour son zèle religieux rivalisait, nous dirons, avec honneur, avec les citoyens de la Haute-Ville et des faubourgs St. Jean. La marche était ouverte dans l'une et l'autre paroisse par une brillante musique militaire qui n'a pas manqué d'ajouter un nouvel éclat à la solennité de ce jour. On a remarqué avec plaisir que Monseigneur l'Archevêque de Québec, malgré son grand âge, a parcouru dans l'après-midi le chemin suivi par l'une et l'autre procession, et a fort applaudi au zèle et au goût qui a présidé aux décorations.

Une dépêche de lord Stanley à lord Falkland lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, approuve

hautement sa conduite ferme à l'occasion de la résignation de quelques membres de son cabinet. C'est une répétition de ce que l'on a dit à lord Metcalfe lors de la dernière crise ministérielle. Là, moins encore qu'ici, le gouverneur n'a pu jusqu'à présent compléter son cabinet. Le gouvernement responsable est réellement concédé aux colonies; mais il faut que les colons fassent de bien grands efforts pour se l'assurer et en obtenir le fonctionnement tel qu'on l'entend en Angleterre. Nous ne pensons pas qu'on y arrivera par des replâtrages et des amalgames d'hommes à opinions contraires.

Le *Courier* de Montréal en rapportant les on-dits des journaux de Québec au sujet de Mr. Taschereau etc., ajoute qu'il a entendu des bruits bien autrement étranges que ceux là, touchant des changements dans le personnel administratif; il ne les cite point; mais une lettre de Montréal nous dit que depuis quelques jours il est fortement question d'un remaniement du ministère avant la prochaine session. Nous donnerons, comme nous l'avons reçu et pour montrer à quoi s'occupe la chronique de la capitale, la liste du cabinet nouveau créé par dame rumeur:—Pour le Haut-Canada, quelques changements non encore arrêtés. Pour le Bas: Président du Conseil, Louis Joseph Papineau, Secrétaire Provincial A. N. Morin; Commissaire des terres, J. J. Girouard; Procureur-général T. C. Aylwin; Solliciteur-général J. A. Taschereau; Inspecteur-général F. Hincks.

Mr. Lafontaine serait promu au banc, à la place de Mr. le juge-en-chef Valière de St. Réal qui se retirerait sur pension, et Mr. Daly placé en dehors de l'administration, soit comme régistrateur ou autrement.

L'honorable Mr. Robinson qui a résigné sa place au cabinet de lord Metcalfe durant la dernière session a été reçu avec beaucoup d'éclat dans le Haut-Canada, par les torjes qui lui ont même offert un dîner public.

Il est assez remarquable de voir que le seul des ministres de l'administration du jour qui ait reçu des félicitations est celui qui a abandonné ses collègues! Les gens du Haut-Canada nous montrent par-là que les hommes qui par persuasion intime font preuve d'indépendance au point de rejeter des charges lucratives dans un pays comme celui-ci où il est peu de fortunes considérables, méritent la reconnaissance éternelle de leurs concitoyens. Où en serait le gouvernement constitutionnel avec des ministres de la trempe de Mr. Daly?

Demandez avec persévérance et l'on vous donnera.—Nous voyons par les journaux anglais de Montréal que le major Richardson, ci-devant rédacteur d'un journal tory de Kingston, vient d'être appelé à la charge de magistrat stipendaire sur la ligne du canal Welland. Cet emploi a été créé par une loi de la dernière session afin de contenir l'esprit turbulent des employés aux travaux publics. Si toutes les autres nominations sont faites dans le même goût, il pourrait arriver que le ministère demandât à la prochaine session l'autorisation de nommer une autre classe d'employés pour contenir les magistrats.

Un homme du nom de Morris a été tué à London (Haut-Canada), à la suite d'un *charivari* que des gens donnaient à sa fille qui venait d'épouser un veuf. Il était sorti de la maison où se célébrait la noce afin d'exhorter les *charivariseurs* à se retirer, lorsqu'un coup de feu parti de la foule et le tua immédiatement. La balle l'avait atteint à l'œil.

La cloche monstre de Montréal qui était fêlée depuis un an va être renvoyée en Angleterre pour y être refondue. On est occupé actuellement à la briser en morceaux pour la descendre. Elle sera prête le printemps prochain.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La malle anglaise qui est arrivée à Halifax depuis notre dernière feuille apporte des journaux plus récents de dix jours; nous en extrayons ci-après les nouvelles les plus intéressantes.

FRANCE. L'événement de cette quinzaine est la maladie de M. le ministre des affaires étrangères. Sans inspirer de vives inquiétudes, cette maladie présente néanmoins un caractère sérieux qu'on ne peut dissimuler. M. Guizot a dû demander un congé, et son portefeuille a été confié par intérim à M. Dnchâtel. On savait, depuis plusieurs mois, que la santé de M. le ministre des affaires étrangères était altérée. Les fatigues de la tribune épuisaient ses forces. Peut-être aussi n'a-t-il pu supporter sans de profonds ennuis le fardeau d'une situation fautive, humiliée, blessante pour sa dignité personnelle. Il faut rendre justice à l'ambition de M. Guizot, elle est noble et grande. Il aime le pouvoir, mais pour les intérêts élevés qui s'y attachent, et non pour les puissances ministérielles. Il veut dominer, il veut agir. Or, depuis quatre mois surtout, le ministère domine rien et n'agit pas. S'il a le pouvoir, c'est à la condition de l'abaisser et de l'énerver. Cette situation ne pouvait convenir à M. Guizot; aussi sa santé en a souffert, et les dégoûts politiques ont influé sur la maladie grave qui le condamne aujourd'hui à un repos absolu.

Devant ce qui se passe, tout le monde fera une réflexion pénible. Il y a quatre mois, les meilleurs amis de M. Guizot le pressaient vivement de se retirer dans l'intérêt de sa fortune politique. Le conseil était sage. En effet, la retraite était alors un bon calcul. En se retirant avec une majorité légale, mais insuffisante pour gouverner, on obéissait librement aux conditions du régime régime représentatif. M. Guizot sauvait sa dignité et celle de son parti. Aujourd'hui, volontaire ou non, la retraite de M. Guizot ne sauve rien. Un ministère qui a essuyé les échecs que nous avons vus depuis

quatre mois, qui a déserté cent fois la cause du pouvoir, qui, pour éviter la lutte, a reculé partout, et, pour ne pas tomber, a fini par se rendre immobile, un tel ministère ne peut plus faire illusion à personne. Il a beau prétendre qu'il est libre, tout le monde sent qu'il est vaincu.

Deux honorables députés ont présenté une proposition sur le duel. Leur intention était excellence. Il est certain que la jurisprudence de la cour de cassation offre de graves inconvénients. Assimiler l'homicide, dans le duel, au meurtre ordinaire, c'est lui assurer l'impunité, car le jury, en pareil cas, n'ose jamais condamner, et, au contraire, lorsqu'il s'agit de blessures, comme c'est le tribunal correctionnel qui juge, il y a presque toujours condamnation: de sorte que, s'il y a mort d'homme, le duel échappe à la loi, et si le fait est peu grave, il est puni. Ce résultat blesse la raison et l'équité. D'un autre côté, comme l'a dit M. Dupin, prononcer des peines spéciales pour le duel, c'est l'élever dans l'opinion au lieu de le flétrir. Les rédacteurs du code pénal n'avaient pas voulu lui faire l'honneur de le nommer. La chambre a pris le pas voulu lui faire l'honneur de le nommer. La chambre a pris parti de s'en tenir provisoirement à la jurisprudence de la cour de cassation. La question sera reprise plus tard, si cette jurisprudence ne produit pas les effets qu'on en attend.

La discussion des crédits supplémentaires a amené un incident qui complique la situation du cabinet. La question de Taïti est loin d'être vidée. Serait-il vrai que la reine Pomaré se refuse à reprendre possession de la souveraineté de son île? Malheureusement, les explications embarrassées de M. le ministre de la marine n'ont fait que confirmer ces bruits; il résulte même de la teneur des instructions envoyées par le gouvernement à un agent de Taïti, et dont M. de Mackau a donné lecture à la tribune, que nous nous trouvons, vis-à-vis de la reine Pomaré, dans une position tout-à-fait indigne de la France. C'est ce qu'a fait ressortir M. Odilon Barot aux applaudissements de la chambre entière. Du reste, la conduite du cabinet sera prochainement soumise à l'appréciation du parlement, car M. Léon de Malleville a annoncé qu'il provoquerait un vote sur cette affaire lors de la discussion du budget.

Des troubles ont éclaté, Vendredi le 19 avril, à l'Ecole polytechnique. Si nous sommes bien informés, la démarche des élèves qui a provoqué les premières mesures de répression était loin d'être répréhensible; l'intervention de l'autorité n'a été ni paternelle ni digne; ceci soit dit sans entendre à provoquer, mais qu'elle ne justifie pas. Voici les faits:—Un élève fort timide était devenu, pour quelques camarades de salle assez peu généreux, l'objet de plaisanteries achrénées qui dégénéraient en quelque sorte en persécutions de tous les instants. Les autres élèves, dont cette conduite blessait les bons sentiments, résolurent de faire revenir les coupables à plus de mesure, et décidèrent que, selon un usage excellent qui remonte aux premiers temps de l'école et qui n'a jamais été prescrit, il serait fait des représentations aux coupables en présence de toute l'école assemblée dans la cour. A la récréation de l'après-midi, le rond s'était formé et on appelait les réprimandés, lorsqu'un capitaine intervint pour ordonner au rassemblement de se dissiper. Les élèves firent quelques représentations pour expliquer que leur conduite était conforme aux traditions et n'avait rien de répréhensible. Mais le capitaine ne voulut rien entendre et, désignant au hasard un élève placé près de lui, il lui ordonna de se rendre à la salle de police. Cet élève, trouvant la préférence injuste, refusa de marcher; le capitaine alors le fit *empoigner* par les adjudants qui l'emmènerent de force, malgré la résistance générale des élèves. Dès ce moment la confusion devint extrême; l'autorité des officiers fut méconnue; les élèves brisèrent les quinquets, et s'emportèrent contre le général en paroles violentes. Samedi, le 20 avril, 15 élèves furent envoyés à la prison militaire de l'Abbaye et 11 enfermés dans la prison intérieure. On nous a dit aussi que le conseil de discipline de l'école avait décidé l'exclusion de trois des élèves déclarés les plus coupables.

L'ancienne reine de Naples et d'Espagne, la veuve de Joseph Napoléon, est morte à Florence le 7 avril. La fortune l'avait trouvée sans orgueil, l'adversité la vit calme, résignée et toujours bienfaisante.—La mort semble aller plus vite dans ses radiations de pairs que le ministère dans ses promotions. Aujourd'hui encore nous avons à annoncer une double perte que vient de faire la chambre du Luxembourg en se voyant enlever M. le lieutenant-général comte de Gazan et M. Aubert.—M. le comte de Latour-Maubourg, notre ambassadeur près le saint-siège, a succombé à une longue maladie.—M. Strafello, ancien député de Marseille, est mort le jour où il entrait dans sa quatre-vingt-deuxième année.—M. Théodore de Saussure, fils du célèbre naturaliste, et auteur lui-même de plusieurs ouvrages fort estimés sur la physique et la chimie, vient de terminer sa carrière à Genève à soixante-dix-huit ans.

ANGLETERRE.—Le ministère anglais continue à donner aux hommes du pouvoir de toutes les nations un noble et grand exemple. M. Peel, qui n'a pas craint, malgré les clameurs et la résistance ouverte des préjugés les plus anciens et les plus respectés, d'entrer dans une voie de progrès et d'union vraiment politique. M. Peel voit les rangs des opposants s'éclaircir, s'ouvrir devant lui, et il poursuit sa marche entraînant à sa suite les chefs de l'opposition elle-même. Un membre de cette partie de l'assemblée des communes, faisant allusion aux événements d'Amérique, avait exprimé la crainte que la guerre ne vint surprendre l'Angleterre au milieu de l'agitation qui font naître les réformes poursuivies par M. Peel; celui-ci a répondu en ces termes au milieu des applaudissements de l'assemblée: "L'honorable membre a dit que dans le cas où il faudrait faire appel à toutes les forces de l'Angleterre pour défendre son honneur et ses intérêts, cette haute mission me serait confiée. Dieu

nous préserve d'un aussi grand malheur que celui que l'honorable membre annonce dans ses prévisions! Dieu veuille que cet état de paix générale ne soit pas troublé! (Applaudissements.) S'il était, je ne sais, d'après ce qui passe, si le soin de défendre l'honneur et les intérêts de l'Angleterre ne serait pas commis à d'autres mains; mais quels que soient les hommes d'état investis de cette mission, je me placerai à leur côté pour les encourager par tout l'appui que je pourrai leur donner dans une juste et honorable cause. (On applaudit.) Si cette calamité devait fondre sur nous, j'espère qu'elle trouvera le peuple anglais uni dans son dévouement au trône et bien déterminé à défendre les intérêts communs. (On applaudit.) Dieu veuille (c'est mon vœu le plus ardent) que chaque pouls de ce grand et puissant peuple batte de concert, que l'Irlande se tienne en ligne auprès de nous, et alors, plein de confiance dans une bonne cause, dans la valeur, la persévérance et le courage de toutes les parties de ce grand royaume, j'attendrai, parfaitement calme, l'issue de la lutte, assuré que les forces d'un peuple uni feront triompher la juste cause." (Bruit d'applaudissements.)

SUISSE.—La paix, sinon le calme, s'est complètement rétablie en Suisse, pendant la dernière quinzaine de mai. Au sein de la diète, il y a eu quelques discussions orageuses, à cause des exigences émises par le canton de Lucerne à la suite de sa victoire contre les corps-francs; il ne lui suffisait pas de la dissolution de ces corps, il voulait encore des châtimens pour leurs chefs. La lutte s'est surtout engagée sur la question de l'indemnité réclamée par Lucerne pour frais de guerre. Cette indemnité a été repoussée, mais le canton victorieux avait entre les mains de nombreux prisonniers, et il a transformé l'indemnité en rançon. Les cantons auxquels appartenaient ces prisonniers ont long-temps résisté, mais Lucerne a fini par gagner son procès. Les commissaires de Berne, Soleure, Bâle-campagne et Argovie ont consenti à payer une rançon pour les prisonniers. Cette indemnité est fixée à 350,000 fr., Berne paierait 70,000 fr., Soleure 20,000 fr., Bâle-campagne 25,000, Argovie 200,000, et les autres cantons 25,000. Les parties contractantes espèrent que la diète paiera 150,000 fr. pour l'appel des troupes, de sorte que Lucerne recevra en tout 500,000 fr. Par contre, Lucerne promet amnistie pleine et entière à toutes les personnes étrangères au canton. Il n'est pas question des citoyens de Lucerne, mais on donne l'espoir d'une amnistie large ou la grâce en leur faveur.

En attendant, la justice militaire sévit vigoureusement contre les accusés déferés à son jugement. Il est vrai que, pour faire grâce, il faut commencer par condamner. Hâtons-nous de dire cependant qu'il n'y a pas encore eu de condamnation capitale; on s'est borné jusqu'ici à infliger la peine de la détention plus ou moins prolongée.

Aux dernières dates de Suisse, la diète venait de se dissoudre, après avoir ajourné à sa session ordinaire la solution de la question des Jésuites. Si, d'ici là, on ne réussit pas à conclure un arrangement amiable, on n'aura fait qu'imposer quelques délais à la guerre civile.

ESPAGNE.—La *Gazette* de Madrid, du 24 avril, contient deux décrets d'amnistie, concernant les personnes impliquées dans les insurrections d'Alcázar, de Carthagène et de Vigo. Cet acte fait honneur au gouvernement espagnol; il prouve, en même temps, sa force et sa confiance dans l'ordre et la paix qu'il maintient depuis deux ans avec tant d'énergie. Il faut espérer que les circonstances permettront à ce cabinet, qui compte dans son sein Mr. Martinez de la Rosa, connu par ses sentiments d'humanité et son caractère généreux, d'étendre encore les bienfaits de l'amnistie à d'autres catégories de condamnés politiques. Les exclusions atteignent surtout les militaires de tous grades qui, malheureusement dans les temps de trouble et d'anarchie, deviennent si facilement des instruments aveugles de quelques chefs ambitieux.

Lecture de Mr. le docteur Painchaud sur le *maguélisme animal*. Voir les annonces.

Politique.

(De la revue encyclopédique.)

HISTOIRE DES PARTIS EN ANGLETERRE.

LES WIGS ET LES TORYS DEPUIS 1660.—
NAISSANCE DU PARTI POPULAIRE.

(Suite.)

On ne peut nier que ce soient les opinions religieuses, croyances ou préjugés, comme on voudra les appeler, qui aient élevé une barrière entre la France et l'Angleterre, et amené la guerre que se firent les deux nations. Certes l'aristocratie exerçait une grande influence, puisqu'elle composait la législature; mais telle était la force de l'opinion publique qui commençait alors à se former et à grandir, que ni les talens de Pitt, ni l'influence de son parti, n'eussent été assez puissants pour provoquer ou soutenir cette guerre, s'ils n'eussent trouvé un point d'appui plus solide dans les préjugés religieux du peuple anglais.

Une fois la guerre entreprise, une fois les haines nationales allumées, comme chaque revers et chaque succès vinrent les enflammer toujours davantage, il devint plus facile de la prolonger. Une foule d'intérêts avaient été créés qui vivaient de la guerre, une foule de fortunes y avaient été faites; le nombre des partisans de la guerre était par cela seul considérable. Il peut sembler paradoxal d'affirmer que la Grande-Bretagne a joui de la plus grande prospérité pendant la guerre si longue qu'elle soutint contre le continent: rien n'est cependant plus vrai. Mais c'était une prospérité factice, artificielle, qui est et qui sera long-temps encore payée bien cher au prix d'une dette monstrueuse et de l'é-

puisement de toutes les sources de richesses. Les taxes furent portées très haut; mais la mise en circulation et la création de capitaux immenses décuplèrent les fortunes individuelles. La loi qui donnait cours aux billets de banque sans engagement de les rembourser fut seule d'un effet prodigieux. On réalisa par anticipation les ressources du pays pour des siècles, et des sommes énormes furent prodiguées, en fournitures de guerre sans doute, mais profitèrent du moins à des armateurs et à des matelots anglais. Le prix des grains et des subsistances, éprouvant une énorme augmentation, doubla pour les possesseurs de terre le produit de leurs fermages, et assura aux agriculteurs de tous les rangs une occupation constante et des gains considérables. Les manufacturiers n'eurent pas davantage à se plaindre: si le pain leur coûtait fort cher, ils pouvaient, en revanche, exiger pour les tissus des prix aussi élevés en proportion. Les conquêtes de Napoléon, en dépit de son système de blocus continental, ouvrirent aux produits anglais un grand nombre de ports d'où ils étaient exclus. L'abaissement des autres puissances ayant fait disparaître des mers tous les vaisseaux qui n'appartenaient pas à l'Angleterre, elle eut bientôt monopolisé à son profit le commerce du monde; et il n'était pas de rivages qu'elle n'abordât pour y trafiquer, en dépit de toutes les douanes et de toutes les prohibitions. La Péninsule espagnole lui ouvrit de nouveaux débouchés, comme plus tard les colonies de l'Amérique du Sud. Jamais on ne put réussir à lui fermer la Baltique. Maîtresse unique de toutes les colonies, elle jouissait du monopole de leurs produits; et quand les bulletins impériaux dépeignaient son commerce comme près d'expirer, il avait atteint un degré de prospérité auquel il n'était jamais parvenu, et qu'il n'atteindra plus jamais. Tandis que d'une main la Grande-Bretagne guerroyait contre la France, de l'autre elle trafiquait activement avec tous les continents de l'univers.

Pendant cette prospérité générale de la propriété foncière, commerciale et manufacturière, les plaintes des petits rentiers et de quelques classes ruinées par l'élévation du prix des denrées ne purent pas même se faire entendre. La guerre était une mine où chacun puisait la richesse. Aux esprits ambitieux et hardis elle offrait des postes éminents et lucratifs, aux capitalistes un intérêt immense, aux industriels sans capitaux des sources de crédit assurées, tant étaient nombreuses et favorables les chances de gains. Les pauvres étaient ou absorbés par la guerre ou employés avec de forts salaires dans les nombreux services publics ou dans les travaux de l'agriculture. Aussi les Anglais de toutes les classes en vinrent-ils à se familiariser avec l'idée du mariage, au point qu'on voyait chaque jour même les plus dépourvus de ressources s'y engager avec la plus grande sécurité, et ce fut là plus tard une cruelle aggravation à la détresse, quand toute cette bouillante activité vint aboutir à une triste et froide stagnation. Enfin si l'on ajoute à la considération des avantages matériels que nous venons d'énumérer les penchants belliqueux de la nation, son amour pour la gloire et les combats; si l'on songe à la vive satisfaction que donne chaque jour un tel peuple la publication d'un bulletin de bataille, on ne s'étonnera plus que la majorité des Anglais aient voulu la guerre, ou, en d'autres termes, aient été torys. L'opposition whig se trouvait réduite à un nombre tout-à-fait insignifiant; Fox en était le chef, et à sa mort il fut remplacé par le lord Grey actuel: mais ils étaient livrés au ridicule comme des brouillons, des utopistes, des prophètes de malheur, et vivaient avec le peuple en aussi mauvaise intelligence qu'avec la fraction dominante de l'aristocratie.

Cependant l'année 1815 ouvrit une ère nouvelle; le dernier moment de triomphe au dehors fut comme le signal des revers domestiques. Le temps des emprunts et du crédit était passé; les côtes de l'Europe méridionale et celles de Méditerranée, qui avaient appelé les armées et le commerce de l'Angleterre, les repoussèrent toutes à la fois. D'autres pavillons que celui de la Grande-Bretagne parurent sur des mers où l'on n'en avait pas vu d'autres depuis long-temps. Le commerce de transport, les pêcheries, virent peu à peu diminuer et bientôt disparaître entièrement les bâtiments anglais. D'autres nations vinrent mettre en concurrence les produits de leur industrie agricole et manufacturière avec ceux de l'Angleterre. Ses colonies lui devinrent plus à charge que profitables. La compagnie des Indes, malgré la prospérité individuelle de ses membres, était, au moins en tant que gouvernement, dans une position voisine de la banqueroute. Les plantations de cannes à sucre, qui avaient rapporté des millions, tombèrent à zéro. Il n'y eut plus en Angleterre ni marché, ni acheteurs, ni argent. Pour compléter la crise, on retira le papier-monnaie de la circulation, qui fut ainsi réduite de moitié. Toutes les fortunes se trouvèrent bouleversées, et tout crédit fut anéanti.

Ce qu'il y a de plus étonnant dans tout cela, c'est que le ministère ne sut et ne comprit alors ni l'existence, ni la cause, ni l'étendue de cette horrible crise. Les torys semblent s'être imaginé que le temps de calme et de bonheur dont on venait de jouir ne pouvait avoir aucun terme. Attribuant à une cause naturelle et durable les bénéfices procurés artificiellement aux classes propriétaires et autres, ils auraient trouvé tout simple que le revenu public se fût élevé au même chiffre et pendant et après la guerre, et ils proposèrent en effet de maintenir la taxe telle qu'elle avait été assise sur les fortunes dans les années précédentes. Ce fut la première occasion dans laquelle la chambre des communes se montra indocile aux torys. La majorité des agriculteurs déclara par son vote l'impossibilité où elle se trouvait de payer les mêmes taxes qu'en temps de guerre, depuis la réduction que la paix avait fait subir à leurs fermages, et le projet ministériel fut rejeté.

L'intérêt des propriétaires fonciers, c'est-à-dire de l'aristocratie, fut le premier à ressentir les effets de cette transition, et la diminution de dépenses

qu'il leur fallut s'imposer, en proportion du brusque abaissement de leur revenu, ferma subitement aux manufactures une partie de leurs débouchés. Chaque année fut signalée par de nouveaux symptômes de détresse; la culture de nombreux terrains fut abandonnée; les laboureurs sans ouvrage se jetèrent comme dernier refuge sur la taxe des pauvres.

Les manufactures, souvent arrêtées complètement, avaient pourtant encore de temps à autre une lueur de prospérité: ainsi la joie et l'espoir leur furent un instant rendus avec l'entrée des ports de l'Amérique du Sud; mais chacun à l'envi se précipita vers cet Eldorado prétendu avec un empressement si aveugle, que l'excès de production, la quantité démesurée d'entreprises et d'expéditions dirigées sur ce seul point produisirent, en 1825, la crise de ruine et de désappointement qui rendit cette année désastreuse pour le commerce et l'industrie en Angleterre que 1930 le fut depuis en France.

Ce fut alors, pendant ce malaise général et sous le coup de la détresse publique, que reparut en Angleterre ce parti populaire, qui depuis près d'un demi-siècle y était demeuré dans un silence presque absolu. Ce fut alors, en effet, que Hunt et quelques autres réinèrent autour d'eux quelques manufacturiers bien ignorants, mais sachant au moins très-clairement qu'ils mouraient de faim, que la détresse était générale, et que ni les torys ni le parlement n'y savaient aucun remède. Ces chefs de parti, ces orateurs leur firent voir bientôt que si leurs griefs étaient si peu écoutés, la raison en était dans ce fait, qu'une aristocratie dominait la législature, et une aristocratie qui n'avait ni le sentiment de leur souffrance ni la connaissance de leurs besoins. On leur dit, et non pas sans raison, que l'unique remède était dans une réforme radicale du système de représentation nationale. La réforme devint donc le cri de ralliement du parti populaire.

Mais combien ce parti fut d'abord faible, pauvre et vilipendé! Dispersé à Londres par des constables, foulé aux pieds et sabré par les manufacturiers armés (*the yeomanry*) à Manchester, honni et repoussé par les classes moyennes comme par la haute société; il fallait tout le courage et l'indépendance d'un Burdett pour oser avouer que l'on s'y rangeait. Les radicaux, il y a dix ans, n'étaient qu'une petite bande de désespérés, de fous que l'on méprisait; la tentative de Thistlewood est une preuve de leur folle témérité.

Un bien étroit égoïsme pouvait seul inspirer aux classes moyennes ce mépris écrasant pour l'opinion et les intérêts des masses populaires. Jusque là, les classes moyennes avaient tiré des hautes classes tous leurs bénéfices, et croyaient, en se déclarant pour l'influence aristocratique, pouvoir faire revivre cette classe de patrons, de châlans, d'une prodigalité si précieuse. Elles furent déçues de cet espoir: la paix avait appauvri les propriétaires fonciers, et les torys, qui étaient encore au pouvoir, ne l'exploitaient plus guères que dans l'unique vue de réparer les brèches de leurs fortunes particulières.

Le parlement, ou du moins la majorité, quoi qu'elle fût toujours tory, était cependant possédée de cet esprit d'économie qui rognait les pensions, supprimait les places, réduisait les impôts, en un mot blessait à mort le torysme, en lui faisant perdre cet énorme budget qui était sa vie. Ce fut alors en effet que bien des gens cessèrent d'être torys. Les classes moyennes ne virent plus rien à gagner avec de tels supérieurs, les pauvres plus rien à respecter en eux. Les deux intérêts commercial et manufacturier se détachèrent à leur tour de l'alliance, et ce fut ainsi que le vieux système, qui en 1812 comptait parmi ses défenseurs les trois quarts des membres de chaque famille et de la population du royaume entier, devint en 1825 entièrement abandonné, et ne subsista plus guère que sur le prestige de sa puissance passée.

(A continuer.)

DÉCÈS.

A l'Ange-Gardien, mercredi le vingt-deux du courant, Dame veuve F. Goulet, âgée de 72 ans, après une maladie de 5 mois.

MAGNETISME ANIMAL, SOMNAMBULISME, CLAIRVOYANCE.

Mr. le Docteur Poinchaud terminera son discours sur le *Magnétisme Animal* et les phénomènes qui l'accompagnent, MERCREDI soir prochain 28 courant à Sept heures et demie, à l'ancienne salle des séances de la chambre d'Assemblée.

Le public y sera admis.
Québec le 26 mai 1845.

Riche collection de PLANTES, FLEURS, Et Arbrisseaux,

IMPORTÉS DIRECTEMENT DE FRANCE.

M. B. BELLET, horticulteur de Versailles, Paris, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de Québec, qu'il vient d'arriver de France avec un riche assortiment de

Plantes Exotiques des plus rares, telles que Camelia, Axalea, Calmia, Citrus, Daphnes, Magnolia, Pœonia, Arborea, Rododendrum, Plantes bulbeuses, Dahlias, et une infinité de Roses.

AUSSI

Arbres fruitiers de tous genres, graines de fleurs, plantes de jardin d'hiver.

On peut voir les plantes ci-dessus à la maison de Hugh Murray, Rue Lamontagne, vis-à-vis le Dr. Jackson.

Québec, 19 mai, 1845.

Louis Bilodeau,

N^o. 1 RUE ST-JEAN HAUTE-VILLE

RECOIT en ce moment directement d'Angleterre un assortiment complet et varié de

Marchandises Seches, de Fonds, de Fantaisie, et des Gouts les plus nouveaux

DONT FAIT PARTIE

UN CHOIX ÉTENDU DE CHAPEAUX DE PAILLE

—AUSSI—

Un fonds considérable de DRAPS de toutes les nuances et des meilleures qualités. On trouvera chez lui

CASIMIRS, TWEEDS, ET PATRONS DE VESTES

des dernières modes. Il offre le tout aux prix LES PLUS MODERES.

a. m.

Québec 26 mai 1845.

J. O. Vallières,

MEUBLIER,

RUE ST-VALIER No. 222.

VIENT de recevoir de Paris par le *Great-Britain*, un choix distingué et des plus rares de

TAPISSERIE FRANÇAISE.

ET DE

Bordures assorties

Le tout, des patrons les plus variés, les plus à la mode, est offert aux prix les plus bas.

Il appelle l'attention de ses pratiques et du public en général sur cet assortiment, le plus complet qui se puisse trouver à Québec.

Québec le 26 mai 1845.

h. i.

CHAPELLERIE DE QUÉBEC

EN GROS ET EN DÉTAIL



J. B. CORRIVEAU,

N^o. 9, Rue Buade, Haute-Ville.

A RECU par les derniers arrivages et offre maintenant en vente l'assortiment le plus complet qui se puisse trouver à Québec de tous les articles qui font partie de son commerce.

Il appelle particulièrement l'attention de ses connaissances et du public en général sur le choix recherché de

CHAPEAUX DE CASTOR

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

de toutes grandeurs et qualités, comprenant les modes les plus nouvelles et les plus élégantes.

Il a aussi en main un assortiment étendu de CASQUETTES de tous genres pour hommes et pour enfants.

Tous ces articles ayant été importés par lui directement d'Europe, il peut les offrir aux prix les plus modérés de ce marché.

—AUSSI—

Chapeaux à ressorts et Chapeaux gris ventilateurs, de Paris, les mieux adaptés à la saison d'été, qu'on ait encore eus en Canada.

Il attend de Paris par le premier navire qui arrivera de France quelques caisses de

CHAPEAUX FRANÇAIS,

expressément commandés par lui pour le marché de cette ville et qui rivaliseront pour la légèreté, l'élégance et la qualité avec tout ce qu'on a pu offrir jusqu'ici en ce genre. Il donnera avis de leur réception.

Québec 26 mai 1845.

Marchandises ENTIÈREMENT NOUVELLES.

Les Soussignés prennent la liberté d'appeler l'attention publique sur les articles suivants qui ont été achetés dans les manufactures même, bien au-dessous de leur valeur:—

200 pièces 7-8 et 4-4 TOILE D'IRLANDE supérieure	1s. à 1s. 9d.
100 " " do do	2s. à 2s. 9d.
500 COLLERETTES DE MOUSSELINE BRODÉS, de	6d. à 1s. 6d.
200 " do do	2s. à 5s.
100 " do do	6s. à 20s.
100 Corps de Robes brodées pour enfants, et longues robes.	
160 Douzaines MOUCHOIRS de linon d'Irlande	5s. à 9s. par d.
60 do do do do	12s à 27s. 6d. "

—AUSSI—

Quelques BOITES A OUVRAGE élégantes pour Dames, BOITES A TOILETTE pour hommes et des papeterie de goût française et anglaise

Ils attendent de Londres par le Navire *Canton* une caisse contenant une grande variété de BIJOUTERIE ET D'ORNEMENTS pour Dames.

L. & C. TETU.

Québec le 15 mai 1845.

A. SMEATON

Maitre Tailleur

32 RUE ST. JEAN HAUTE-VILLE.

EN offrant ses remerciements respectueux à ses nombreux amis et à ses connaissances pour le patronage libéral dont ils l'ont honoré depuis son arrivée à Québec prend la liberté de prévenir ses pratiques qu'il offre en retour de la faveur publique, la ponctualité la plus stricte, les

DERNIERS GOUTS DE LA MODE

UNE COUPE ELEGANTE

acquise par une expérience de 14 ans comme chef ouvrier d'un des premiers établissements d'Europe.

ENFIN SES PRIX MODÉRÉS

et l'attention qu'il donnera aux affaires qui lui sont confiées lui font espérer d'obtenir la continuation de l'encouragement qu'on lui a déjà donné et celui de nouveaux patrons auxquels il peut sans crainte promettre la plus entière satisfaction.

Québec 27 mars 1845.

j. c.

SOCIÉTÉ

D'Assurance sur La Vie

DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

AGENT POUR QUÉBEC.—GEO. FUTVOYE, ECUYER.

BUREAU LOCAL.

L'honorable Louis Massue, Jérémie Learycraft, écuyer, et Hammond Gowen, écuyer.

MEDICINS—JAMES A. SEWEL, écuyer, M. D. et J. Z. NAULT, écuyer.

Avantages de cette Institution.

La totalité des profits divisée ANNUELLEMENT entre les Porteurs de Polices sur lesquelles il aura été payé cinq primes annuelles.

CREDIT fait de moitié des cinq premières Primes annuelles, moyennant quoi l'on pourra effectuer des assurances et des Emprunts à courte échéance, en déboursant le moins d'argent possible, et sur paiement des arrérages, l'Assuré aura droit de participer à tous les Profits de cette Institution, tout comme s'il avait payé d'avance la totalité de ses primes de la manière ordinaire.

Les transferts de Polices effectués et enregistrés frais au bureau.

Les réclamations en vertu de polices non sujettes à être contestées, si ce n'est avec la sanction, dans tous les cas, d'une Assemblée générale des Assurés, à être spécialement convoquée pour cet objet.

Un taux de Prime extrêmement bas, sans participation aux Profits, mais avec l'option, en tout temps dans les cinq années, de payer la différence entre les Taux Réduits et les Taux d'Assurance Mutuelle, et de devenir ainsi Membres de la Société, avec droit de pleine participation aux Profits.

Extrait de l'Echelle de Taux Réduits pour une Assurance de £100, pour une Année, pour sept Années, ou pour toute la vie.

AGE.	PRIME ANNUELLE.		
	UN AN.	SEPT ANS.	TOUTE LA VIE.
20	£ s. d. 1 3 3	£ s. d. 1 4 0	£ s. d. 1 16 5
30	1 5 3	1 5 9	2 4 7
40	1 8 0	1 10 0	2 18 10
50	1 18 3	2 4 0	4 4 5
60	3 5 11	3 19 0	6 10

Les particularités sont détaillées au long dans le Prospectus, qu'on peut se procurer en s'adressant à

GEO. FUTVOYE,

Agent pour Québec.

Québec, 1er février 1845.

c. i.

A LOUER.

UNE superbe maison à deux étages située près l'Eglise de l'Ange-Gardien et depuis longs temps occupée favorablement comme maison de commerce;

Possession donnée immédiatement.

S'adresser à PIERRE HUOT,

Marchand.

ou sur les lieux à CHARLES LABERGE. St. Roch 14 avril 1845.

POMPES

a Feu.

LE Soussigné continue à fabriquer des Pompes à feu. Il est Breveté pour les Pompes à un seul CYLINDRE A DOUBLE ACTION et à CALORIFERE.

C'est une Pompe sur ce principe qui a battu la célèbre pompe l'UNION à Québec le 11 Septembre.

Ces Pompes varient en force, et coûtent de £10 à £200

LOUIS LEMOINE.

N. B. Les Pompes de £200 seront plus fortes que celle qui vainc l'UNION.

LIVRE ELEMENTAIRES

DESTINÉS AUX

ECOLES CANADIENNES.

LE Soussigné s'occupe maintenant de la rédaction et de l'impression des petits ouvrages élémentaires suivants qui seront successivement prêts à être livrés d'ici au mois d'Août.

Géographie élémentaire, avec ou sans une carte du Canada.

Cours de Géométrie abrégée, appliquée à l'arpentage et aux arts. Avec planches Lithographiées

Eléments de Chimie agricole do

Petit cours de dessin linéaire do

Principes de mécanique do

Exercices pour la lecture de l'écriture à la main, suivis de principes d'écriture, ouvrage lithographié.

Eléments de musique do

N. AUBIN.

JEAN PATRY

MAITRE MENUISIER

ET ENTREPRENEUR.

PREVIENT le public et ses amis qu'au 1er mai prochain il transportera son établissement du No. 8 Rue des Remparts où il réside actuellement à la maison située rue St.-Charles No. 30 et rue St.-Paul No. 7. près de la Brasserie de Mr. McCallum. Il sollicite la continuation de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'ici.

Québec le 24 mars 1845.

THOMAS LARIVIERE

MEUBLIER EBENISTE

FAUBOURG ST.-ROCH.

Rue des Fossés, No. 102,

PRES DE L'ECOLE DE LA FABRIQUE ST. ROCH.

REMERCE ses amis et le public de l'encouragement libéral qu'il ont bien voulu lui donner jusqu'à présent, et les informe qu'il a en main un assortiment des plus étendus de meubles de toutes sortes et dans le dernier goût, dont il disposera à très bas prix, pour argent comptant, et à des conditions très libérales.

Québec, 19 Mars, 1845.

Departement des Terres de la Couronne.

Montréal, 7 Mars, 1845.

ON fait savoir que les personnes qui, étant sujets britanniques, n'ont jamais reçu des Terres du Gouvernement, pourront obtenir des lots de cinquante acres sur le chemin Kempt, récemment ouvert dans les districts de Rimouski et de Bonaventure, aux conditions suivantes :

1°. Pour ceux de ces lots qui sont situés dans le district de Rimouski, il faudra s'adresser à PIERRE GAUVREAU, Ecr. Agent de district à Rimouski, et pour ceux de Bonaventure à ETIENNE MARTEL, écuyer, Agent de district à New-Carlisle.

2°. En justifiant de leurs moyens de subsister jusqu'à ce qu'il puissent faire une récolte, ils recevront un billet qui leur donnera droit d'occuper la terre.

3°. Sur demande à cet effet, l'Agent fera parvenir au Bureau des Terres de la Couronne un état constatant l'âge du demandant, sa famille et ses moyens d'établissement, sur lequel, s'il est approuvé, la possession sera confirmée.

4°. Les Billets émis seront inutiles à tous autres que ceux qui les auront demandés, et toute personne qui recevra un billet et qui ne se rendra pas à l'établissement sous un mois, ou qui y ayant été placé sur une terre, l'abandonnera sera considéré comme ayant perdu tout droit à la terre.

5°. Les colons seront tenus de défricher et de mettre une fois sous récolte un tiers de la terre occupée et de résider sur la terre jusqu'à ce que le devoir d'établissement soit rempli, et après qu'un tiers de la terre aura été défriché et sous récolte, l'occupant aura droit de recevoir sa patente sans frais.

6°. Il faudra que le devoir d'établissement soit rempli sous quatre ans de la date du billet.

7°. Les colons qui se trouveront dans la nécessité de s'absenter pour un temps de leurs terres, en demandant la permission à l'Agent résidant, lui déclarant la longueur proposée et la raison de telle absence, lesquelles seront notées dans le livre de l'Agent, si la raison d'absence paraît suffisante; et toute personne qui s'absentera sans en avoir obtenu la permission de l'Agent ou qui restera en absence plus long-temps qu'elle n'y sera autorisée par telle permission, sera considérée comme ayant perdu tout droit à la terre.

8°. Une cession ou tentative de transport d'un billet ou permis d'occupation, sera aussi considéré comme une forfaiture de tout droit dans l'occupant ou le cessionnaire; ou s'il appert que l'occupant a auparavant obtenu une concession de terre du gouvernement, sa nouvelle concession lui sera retirée.

9°. Dans tous les cas d'abandon de l'occupation, la terre occupée sera considérée comme immédiatement ouverte pour une nouvelle occupation ou pour la vente.

10°. Comme le gouvernement n'entend offrir aux colons aucune assistance autre que la concession gratuite des terres et l'ouverture des chemins, on invite spécialement ceux qui demanderont des terres à considérer, pour eux-mêmes, s'ils ont ou non les moyens de subsister avec leurs familles jusqu'à ce qu'ils puissent en obtenir des récoltes.

A VENDRE

OU A LOUER.

UNE maison située à St. Jean Chrysostôme, près de l'Eglise et dans un poste très-avantageux pour le commerce. Il y a un jardin, étable pour 12 chevaux etc.

S'adresser sur les lieux à

GABRIEL LEMIEUX.

ou à Québec au propriétaire soussigné

PIERRE GINGRAS Jr.

Québec le 7 Avril, 1845.

LES INSURGÉS CANADIENS,

OU

ROMAN DE 1837-38.

ESQUISSE DE MŒURS

ET

NOUVELLE HISTORIQUE.

L'AUTEUR de l'ouvrage, dont la publication s'annonce sous le titre ci-dessus, ne fait aucune promesse; car il ne veut pas s'attirer les reproches de ses concitoyens en trompant leur attente après leur avoir promis "mer et monde."

Il n'a donc pas recours à l'impression d'un Prospectus; charlatanisme littéraire qui expose l'individu qui s'en rend coupable, à une poursuite pour vouloir obtenir de l'argent sous de fausses prétentions.

L'ouvrage reposera donc sur ses propres mérites; c'est pourquoi la publication s'en fera par feuillets, afin que ceux qui voudraient bien y souscrire puissent le discontinuer s'ils le jugeaient à propos. Cette manière de le publier facilitera sa circulation par les malles et autres voies par lesquelles des livraisons ne sauraient parvenir.

Des listes vont être immédiatement mises en circulation pour recueillir les noms des personnes qui désireraient prendre un exemplaire de l'ouvrage, dont le 1er feuillet paraîtra sous peu. Ces listes seront aussi déposées chez les libraires et dans les salons publics à Montréal et à Québec, ainsi qu'aux bureaux de poste dans les principales campagnes du Bas-Canada.

L'ouvrage sera publié par feuillets de 16 pages chacun, in 8o; et pour le prix de 6d. chacun.

La Revue Canadienne et l'Aurore de Montréal, le Canadien, le Castor et le Journal de Québec, sont priés d'insérer cette annonce jusqu'à nouvel ordre.

Montréal 8 février 1845.

CHS. SAUVAGEAU

Professeur de Musique,

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il a transporté sa demeure rue St.-Jean No. 7, la 5ème maison à main gauche en dehors de la porte St.-Jean. Il continue à se charger de fournir des orchestres. On trouvera chez lui de la musique nouvelle, du papier réglé, des instruments de toute espèce, des cordes etc; il se charge aussi de vendre en commission, des instruments de prix et en général tout ce qui se rapporte à son art.

Québec 5 mai 1845.

NOTIONS ELEMENTAIRES DE MUSIQUE

tirées des meilleurs auteurs et mises en ordre par

CHS. SAUVAGEAU,

Pamphlet de 16 pages, petit texte, prix 15 sous. Se vend chez l'auteur et à l'imprimerie du Castor. Québec 5 mai 1845.

J. S. CARWELL,

No. 13 Rue Couillard,

PREND la liberté d'offrir respectueusement ses remerciements les plus sincères à ses amis et au public pour l'encouragement libéral dont ils l'ont favorisé depuis qu'il a introduit dans cette ville

L'huile de Camphire

ET LES

LAMPES A PATENTE;

Il espère que sa longue expérience dans ce genre d'affaires (vu que c'est lui qui a le premier introduit ce mode d'éclairage dans l'Amérique Britannique) lui assurera leur confiance et leur appui. En les informant qu'il continuera cette année à son poste actuel, il croit pouvoir leur promettre que rien ne sera négligé de sa part pour satisfaire toutes ses pratiques. Il appelle l'attention générale sur un nouvel assortiment de lampes ainsi que des mèches et des verres.

Il fournira l'huile à raison de 4 shellings par gallon. Québec 5 mai 1845.

Impression

SUR PIERRE ET

SUR PLANCHES DE CUIVRE.

Le tout sous le plus court avis, dans le dernier goût et à des prix modérés.

Venant d'arriver

PAR LA VOIE DE

NEW-YORK,

ET A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ

HORLOGES américaines de toute description en cuivre et en bois (avec réveille-matin), de 8 jours et de 24 heures; Miroirs Crachoirs, Fouets, Allumettes de Merris, Glaces de miroir, Cigares, Boîtes à allumettes, Chapeaux de Palmier.

En gros et en détail,

E. LACROIX, E. & C.

Rue Sault-au-Matelot.

Québec 5 mai 1845.

ENCAN DU SOIR,

TOUS LES

JEUDIS & VENDREDIS.

LE soussigné commencera ses Encans annuels du Soir JEUDI prochain le 8 du courant et les continuera toute la saison et recevra toute espèce de Marchandises en consignment. Pour les Encans du jour, voir les annonces.

E. LACROIX, E. & C.

Rue Sault-au-Matelot

Québec 5 mai 1845.

A VENDRE OU A LOUER.

LA TERRE située au lieu nommé le Gros Pin appartenant à L. T. BESSERER Ecr. avec ensemble UNE BELLE MAISON spacieuse et autres bâtiments. S'adresser à N. F. BELLEAU Ecr. Avocat, Rue St. Louis ou au Soussigné

Ed. TESSIER N. P.

Rue St. George Faubourg St. Jean.

Québec le 20 Mars 1845.

j. c.

APPRENTIS

JARDINIERS.

UN monsieur qui a une propriété à une petite distance de la ville entretenue sur le meilleur pied possible et qui a fait venir d'Europe un jardinier expérimenté serait disposé à prendre un ou deux jeunes gens de 15 à 18 ans auxquels il procurerait l'avantage d'un apprentissage en trois ans sous ce maître habile. Des jeunes gens sachant lire et écrire seraient préférés et y trouverait un avantage.

Un petit salaire leur serait accordé.

S'adresser à ce bureau.

Québec le 21 avril 1845.

j. c.

GEO. FUTVOYE.

ENCANTEUR, COURTIER,

ET

AGENT GENERAL D'AFFAIRES EN COMMISSION Quai Napoléon et Salle des Francs-Maçons (au Chien d'or) près de la porte Prescott, Québec. Québec 23 Juillet. 1844.

A VENDRE.

LES années 1838, 39, 40, & 41 de la Gazette L Neilson (feuille Anglaise) complètes.

S'adresser à ce bureau.

A VENDRE.

100 Acres de Terre de qualité supérieure.

Situés dans les Township de Broughton No. 25 au 9e rang.

S'adresser à

E. G. CANNON N. P.

Rue St. Louis.

ALMANACH DES ADRESSES.

On annonce dans la liste qui Suit moyen nant 5s. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

J. B. CORRIVEAU, Chapellerie de Québec, No. 9, Rue Buade, Chapeaux de Paris, de Londres, de New-York et du pays, etc., à des prix très réduits. Point de second prix.

JOS. PETITCLERC, notaire, rue St. Jean no. 65 Haute-Ville.

F. M. DEROME, Avocat, a transporté son ETUDE rue Buade vis-à-vis le chien d'or.

EDOUARD THIVIERGE, Marchand Tailleur, No. 11, Rue du Pont, Faubourg St. Roch.

THOS. LARIVIERE, MEUBLIER et fabricant de chaises Rue Des fossés, No. 102 près de l'Ecole de Saint Roch.

J. O. VALLIERE, Manufacturier de chaises, Meubles et Vernis Copal; No. 222, Rue St. Valier près du Parc.

P. GINGRAS Junr. Marchand, Rue Lamontagne No. 11, et Rue Champlain No. 313, Basse-Ville.

LOUIS LEMOINE, Armurier-Mécanicien, rue St. Jean, No. 40, Haute-Ville.

McDONALD & LOGANS, fabricants de papier, et tapisserie Rue St. Paul.

M. J. P. PLAMONDON, Avocat, a établi son bureau et sa nouvelle demeure, Rue Ste. Anne, N°. 4

LE Dr. P. G. TOURANGEAU a transporté son bureau au Faubourg St. Roch, Rue St. Valier, N°. 102, près de la rue du Pont. Québec, 6 mai 1844.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT. Ce Journal Imprimé et Publié par N. AUBIN REDACTEUR ET PROPRIÉTAIRE, Rue Couillard, No. 14, Paraît deux fois par Semaine :—Le LUNDI et le JEUDI. Le prix d'Abonnement est de QUINZE CHELINS par année, payables par semestre. On ne s'abonne pas pour moins de six mois. Outre le Castor on publie à ce bureau le FANTASQUE, Revue critique des hommes et des choses. Le prix d'abonnement à ce dernier journal est de SEPT CHELINS et demi. Les deux journaux sont fournis pour QUATRE PIASTRES. Les étudiants et les commis-marchands qui s'abonneront au Castor, recevront le FANTASQUE gratis. Il sera fait aux instituteurs une remise de moitié sur le prix d'abonnement aux deux journaux. Chaque journal se vend séparément 4 sous.

Conditions des Annonces. Vu sa circulation LE CASTOR offre une publicité très-étendue aux annonces d'affaires professionnelles, judiciaires, de commerce, et autres. Le prix d'insertion est comme suit :—Au dessous de six lignes, première insertion 2s. 6d; au dessous de dix lignes, première insertion 3s. 4d; au dessus de dix lignes, première insertion 4d. par ligne. Chaque insertion subséquente à un quart des prix ci-dessus. On traite de gré à gré pour les annonces étendues. Elles doivent être accompagnées d'un ordre par écrit, sinon on les insère jusqu'à contre-ordre. Les communications, etc. doivent être affranchies et munies d'une signature responsable.